



DEMANDE DE DEROGATION DE TONNAGE

à caractère exceptionnel, à transmettre 15 jours avant le début des travaux à l'adresse suivante :

Mairie de LANÇON-PROVENCE
Police Municipale
1 Bis avenue du Général Leclerc
13680 LANÇON-PROVENCE
ou
police.municipale@lancon-provence.fr

*toute demande hors délai ou incomplète sera refusée.

Le demandeur s'engage :

- à supporter les frais de remise en état de la chaussée, de ses dépendances et des parties privatives endommagées.
- à assurer pendant la durée de l'autorisation, une surveillance continue de l'état de la chaussée.
- à procéder au nettoyage régulier de la chaussée pendant les travaux.
- à procéder, ou à faire procéder par une entreprise agréée, à toutes les réparations des dégradations apparentes au moins une fois par mois ou encore sur simple demande des Services Municipaux.

*Le non respect de ces engagements et des règles de sécurité, liées aux mouvements de véhicules, entraînera l'annulation immédiate de l'autorisation délivrée.

DEMANDEUR			
MAITRE D'OUVRAGE ou PROPRIETAIRE			
ADRESSE			
TEL		COURRIEL	@
PERIODE			
DATE			
LIEU / CHANTIER			
ADRESSE			
Références PC, DP ou Permis de démolir			
VOIES EMPRUNTEES PAR LE VL			
NOMBRES DE PASSAGE			
VEHICULE(S)			
ENTREPRISE DE TRANSPORT			
ADRESSE			
TEL		COURRIEL	@
TYPE VL		TONNAGE	
IMMATRICULATION			
MARCHANDISE			
L'autorisation délivrée devra être détenue par le chauffeur du véhicule et présentée aux autorités qui en feraient la demande.			

Cachet et signature